AG2R - Réunica Systalians

Une force à vos côtés

Date de parution

Juillet 2016

INFO CGT
Comité d'entreprise JUIN 2016

Statuts du personnel : Avis rendus

Dans ce numéro :

Infos statuts	1
Déploiement du nouveau statut	2
Déploiement CNP ARIAL	2
Sous-traitance	2
Direction Activités sociales	3
Astreintes	3
Points divers	4

Avis : Concernant les Dispositifs de fin carrière les élus CGT s'abstiennent de rendre un avis et attendent des précisions sur la Garantie de ressources.

Concernant les horaires de travail les élus CGT rendent un avis favorable.

La CGT fait l'amer constat que les négociations sur les thèmes « **santé et prévoyance** » ont été avant tout placées sous le signe économique et technique plutôt que sous l'angle du progrès social.

En effet, au cours des différentes réunions, il a été plus souvent question de l'équilibre technique des contrats, le fameux «S/P » (sinistre sur prime), que ce que souhaitaient les négociateurs salariés.

Ces réunions tripartites (Entre organisations Syndicales, Direction, et assureur) n'ont pas permis l'installation d'un climat serein utile à des échanges constructifs. En clair, il nous a été imposé le contrat avec possibilité de quelques retouches à la marge.

De plus, le traitement infligé aux salariés retraités et futurs retraités est le symbole même de l'abandon par notre société des principes de solidarité.

AG2R La Mondiale ne prône-t-elle pas dans la communication « le contraire de seul au monde » ? Demandez donc ce qu'en pensent nos retraités ?

De même en imposant une cotisation uniforme pour le contrat santé quelle que soit la composition familiale, la direction, bien qu'ayant fait l'effort de compenser le taux de cotisation pour les salariés Ex-Réunica et Systalians, leur implique par là même une double peine fiscale. Nous aurions pu signer le volet « Prévoyance » de cet accord si les deux thèmes avaient été dissociés mais ce n'est pas le cas.

Et les autres accords ?

Certains accords tombent au 1er juillet 2016, et n'ont pas été renégociés. Citons l'exemple des astreintes, des temps de missions et déplacements. La direction propose la mise en place de mesures provisoires sur le sujet des astreintes (voir page suivante), mais rien pour les temps de missions (accord existant chez Réunica). Comme quoi, quand on veut, on peut ! Concernant les temps de missions et de déplacements, La CGT rappelle qu'elle est intervenue pour un engagement de négociation sur les temps de travail auprès de l'inspection du travail en 2013. La DRH s'était engagée à négocier cette question dans le cadre des statuts. L'accord de branche du 19/10/2015 rappelle aux Groupes leur obligation de respecter la loi en la matière.. La CGT demande à minima que les dispositifs actuels restent en place jusqu'à la conclusion d'un accord.

Pour les élus CGT, cette négociation est prioritaire.

AG2R - Réunica Systalians

Information sur les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre du déploiement du nouveau statut

La DRH présente les mesures d'accompagnement sur la mise en œuvre et le déploiement des nouveaux statuts. Les collaborateurs seront informés par un système de formation pyramidale (Comité de direction générale, relais, collaborateurs…), et par des réunions d'informations du personnel à partir de septembre sur les sites.

Un tutoriel spécifique sur les questions « fin de carrière » et un simulateur sur le CET fin de carrière, une boite générique, vont être mis en place .

Les réponses seront apportées par 15 conseillers CICAS formés spécifiquement. Nous nous interrogeons sur ce qu'il va advenir de la masse de travail pour ces salariés !

La campagne de recueil des choix des formules de temps de travail et de modalité de choix de versement des salaires (en 12ème ou en 14ème) des collaborateurs aura lieu à partir du mois de septembre 2016 pour une mise en application au 1er janvier 2017.

Rappelons que les salariés qui souhaitent conserver leur temps de travail contractuel n'ont aucune obligation de changement !

Un nouvel outil appelé E-PARAPHEUR permettra à l'aide d'un code d'identification personnel, de télécharger les documents nécessitant un Accusé de réception et de signer en ligne de manière dématérialisée, les documents contractuels.

Les notices d'informations santé seront envoyées seulement à partir d'octobre pour les retraités. Quand on vous dit le peu de cas que fait notre Entreprise pour ses anciens salariés aujourd'hui retraités.

Le sujet étant suffisamment complexe et vaste, n'hésitez pas à contacter vos élus CGT pour toutes questions relatives au nouveau statut.

Information sur le déploiement d'Arial CNP Assurances : présentation des directions commerciales et techniques

Les salariés sont issus de CNP Assurance, de la Mondiale et d'AG2R. Les équipes s'installent Boulevard Brune.

L'organisation de la Direction Commerciale est organisée par canaux de distribution : Service Direct Grands Comptes et ses 2 pôles France et International ; Le service Courtage national ; le service Support aux réseaux ; Le service Secteur Public et Para Public ; le service partenariats retraite.

Concernant L'organisation de la direction technique :

Les missions n'ont pas évoluées par rapport à la situation qui prévalait avant le rapprochement des équipes.

Son organisation s'est structurée autour de 2 grands axes : les opérations de Front office, et les opérations de back office .

Point sur la sous-traitance

La sous-traitance est utilisée en théorie pour faire face aux pics d'activité ponctuels ou non, des activités automatisées ou en déclin ou bien encore des activités imprévues ou supérieures aux estimations et pour lesquelles il faut agir très rapidement.

La direction a donc recours à des prestataires externes, ce qui pour elle représente un gain financier par rapport à une gestion interne avec embauche de CDD.

Le budget d'externalisation global 2016 **de 181 ,1 Millions d'euros** est en hausse de + 9,2 % par rapport à 2015.

Ce qui devrait être un renfort ponctuel devient la règle, au détriment des embauches de CDI, et de la perte des compétences. En CRC : en interne, les équipes sont mobilisées de plus en plus sur des actes de gestion court et mails ce qui a pour but de faire baisser le nombre d'appels en interne, récupérés par la sous-traitance. Il n'y a aucune sous traitance sur les flux d'appels ex Réunica à ce jour, le CE n'ayant pas encore été consulté sur la nouvelle organisation.

Direction des Activités sociales

Les élus du Comité d'Entreprise sont consultés sur le projet de réorganisation des Activités Sociales des ex GIE AG2R et REUNICA. Ils rendent un avis commun. L'organisation présentée semble cohérente par rapport aux objectifs fixés par les Fédérations. Elle prend en compte les deux périmètres existants.-

Cependant, plusieurs zones d'ombres demeurent :

Les mobilités géographiques suite aux futurs déménagements de site ne sont pas indiquées. Il manque des informations sur la mise en place de la GED, la fusion des instances en 2017, les délégations aux équipes opérationnelles (dossier d'aides individuelles), l'organisation entre « régional » et « national », les remplacements suite aux futurs départs en retraite. Notons également les règles horaires appliquées des DR qui ne sont pas en adéquation avec le métier .

Les élus rendent un avis d'abstention sur le sujet dans l'attente de nouvelles informations / consultations plus détaillées, et de réponses aux questions posées.

PROLONGATION D'UN ACCORD SUR LES ASTREINTES EN ATTENTE DE LA NÉGOCIATION DES NOUVEAUX ACCORDS

Les négociations sur les modalités d'indemnités des astreintes et travaux exceptionnels au sein de la DSI sont prévues à partir de septembre 2016. Les anciens accords n'étant plus valables au 30 juin 2016, la direction propose un accord de transition.

Pour les collaborateurs issus de la DIMEX de l'ex périmètre REUNICA, les astreintes étaient spécifiées dans un accord individuel. Les modalités d'organisation et de compensation sont donc maintenues pour ces salariés du fait du caractère individuel jusqu'à la date de conclusion d'un nouvel accord.

Pour les collaborateurs issus du GIE AG2R et SYSTALIANS, les astreintes soir et week-end, jours fériés, ponts sont considérées comme des heures supplémentaires, et donc majorées comme suit :

Heures de nuit, Journées du week-end, jours fériés et ponts : 50%

Nuits du 24 et 31 décembre, 1er mai : 100%.

Les frais de déplacement (aller et retour) seront pris en charge sur présentation de note de frais.

Points divers

- Le CE est suspendu pendant une petite heure, le temps que la séance de signature pour laquelle Monsieur Renaudin s'est tout spécialement déplacé, se termine.

- Les organisations syndicales s'interrogent sur la façon de procéder concernant les accords qui tombent au 1er juillet 2016, qui n'ont pas encore fait l'objet de négociation et qui font l'objet de deux poids deux mesures, comme les montants des Indemnités de licenciement, qui n'ont pas été renégociés. Dans l'attente d'une négociation, les indemnités versées en cas de licenciements seront celles de la Convention collective.

- Les frais de santé du personnel seront gérés de façon centralisée par nos collègues de Chartres. Une boite mail spécifique est mise en place pour les contacter :

(cg.chartres-prestationssante@ag2rlamondiale.fr)

- La CGT fait remarquer qu'il reste en suspens l'accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).
Les élus du CE ont fait une proposition de modification le mois dernier concernant les mobilités professionnelles.
Il nous parait essentiel pour un groupe comme le nôtre d'avoir au plus vite un accord de ce type, d'autant plus en cette période de réorganisation.

Vos élus et représentants CGT au Comité d'Entreprise

Patrick Gervilliers - Marseille
Frédéric Soukup - Rennes
Gérard Nègre– Toulouse
Sophie Romero-Diago– Toulouse
Muriel Torjman - Toulouse
Joelle Tritscher – Strasbourg
Karine Grzelka – Angoulême
Céline Tricart – Lille
Gaetan Pinto – Grenoble
Grégory Marmet - Lille
Patrick Heidmann – Strasbourg
Michel Ugazzi – Marseille
Marie-Christine Lebriquer - Paradis
Laurent Gohel—Paradis
Laetitia Reymond—Lyon

Prochaine réunion du CE le 21 Juillet 2016

Retrouvez plus d'infos sur notre site internet

http://www.cgt-ag2r.fr/

Pour nous contacter :

cgt.ag2r.reunica@gmail.com